

## **HCTISN du 16 décembre 2010**

### **Audition du DSND sur l'incident de contamination tritium**

L'Autorité de sûreté nucléaire de défense a été immédiatement prévenue par l'exploitant dès la découverte de l'incident. Le DSND a aussitôt averti l'ASN de cet incident ayant des implications à l'extérieur de l'INBS et s'est assuré auprès du CEA Valduc de la mise en place de mesures préventives immédiates permettant d'éviter un nouvel incident de ce type.

Le DSND, en liaison avec l'exploitant, a classé l'incident au niveau 2 de l'échelle INES pour les raisons suivantes :

- Franchissement des limites réglementaires d'exposition annuelle pour des travailleurs non catégorisés<sup>1</sup> ;
- Contamination d'une zone non sensée l'être du fait de sa conception ;
- Défaillances des dispositions en matière de sûreté

On constate en particulier dans le domaine de la culture de sûreté un défaut de pratique du mode interrogatif.

Le DSND a diligenté une inspection à Valduc pour examiner les causes de l'évènement et en tirer toutes les informations utiles à la mise en place ou au renforcement des dispositions de nature à éviter son renouvellement.

L'exploitant a publié très rapidement un communiqué de presse après avoir recueilli l'avis de l'Autorité de sûreté nucléaire de défense.

L'ASN, le DSND et leur appui technique, l'IRSN, échangent régulièrement toutes les informations utiles à la gestion de cet incident.

---

<sup>1</sup> Entreprise extérieur dont la limite est 1mSv/an